



Licence professionnelle Assistant juridique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Assistant juridique. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02027558

HAL Id: hceres-02027558

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027558>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Assistant juridique

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ de formation : Sociétés, normes, organisation, territoires

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Assistant juridique* de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), formation universitaire de niveau bac+3, créée en 2012, dépendant de l'unité de formation et de recherche (UFR) de Droit et de science politique, constitue un diplôme professionnalisant qui a pour objectif de former des assistants juridiques pour des entreprises privées comme publiques ou parapubliques. Cette licence professionnelle, qui s'effectue sur le site d'Amiens, a été mise en place avec le concours de la Chambre régionale des métiers (CRM) afin de répondre aux besoins des entreprises locales en collaborateurs de ce type.

Cette formation à effectif réduit (une vingtaine d'étudiants en moyenne), est ouverte à la formation initiale classique comme continue. Elle peut être suivie en alternance sous contrat de professionnalisation, même si cette possibilité n'est pas concrètement mise en œuvre.

La LP *Assistant juridique* est véritablement intégrée dans l'offre de formation, comme en témoigne le nombre non négligeable d'étudiants concernés chaque année.

En adéquation avec son objectif directement professionnalisant, la formation est résolument tournée vers la pratique. Le projet tutoré et le stage obligatoire (d'une durée de douze à quatorze semaines) dans une entreprise (privée, publique ou parapublique) occupent une place centrale dans le déroulé de la formation. Par ailleurs, les enseignements, pour partie assurés par des professionnels, s'inscrivent dans une démarche de formation à des domaines pratiques, dont certains extra-juridiques.

Analyse

Objectifs
La formation a pour objectif essentiel de former des collaborateurs de niveau intermédiaire, assistants juridiques, pour des entreprises privées ou publiques ou parapubliques, pouvant trouver un emploi dès l'obtention de leur diplôme. Cependant, les objectifs professionnels visés, parfois peu explicites et pour certains nettement extra-juridiques (à titre d'exemple particulièrement significatif, la gestion opérationnelle du <i>back office</i> de l'entreprise), sont d'une très grande diversité et peuvent susciter des interrogations quant à l'adéquation avec l'objectif servant de fondement à la formation. De plus, certains objectifs sont discordants en termes de responsabilités et d'autonomie (à titre d'illustrations : diriger une équipe ; respecter la protection des libertés publiques) avec le niveau de la formation.
Organisation
La formation, exclusivement dispensée sous forme d'enseignements obligatoires, est, en adéquation avec son objectif essentiel, directement orientée vers l'intégration au monde professionnel et ce quel que soit le semestre considéré. Si le

second semestre est spécialement tourné vers la dimension professionnelle avec la réalisation du stage et du projet tutoré, l'aspect professionnel n'est pas pour autant exclu du premier semestre. Dans cette perspective, la semaine est divisée en deux parties : la première partie est celle où les étudiants en formation continue, y compris ceux en contrat de professionnalisation, sont présents dans l'entreprise les accueillant (les autres ayant vocation à employer ce temps pour préparer leur stage, ce qui mériterait d'être explicité quant à l'organisation), la seconde partie est dédiée aux enseignements, qui n'oublie pas l'aspect professionnel dans les matières enseignées. Une place trop faible paraît cependant être accordée aux matières juridiques fondamentales.

Positionnement dans l'environnement

La formation a été créée pour répondre à une demande de besoins professionnels locaux de collaborateurs de ce niveau et semble bien intégrée dans le milieu local. Elle a d'ailleurs été mise en place avec l'appui de la Chambre régionale des métiers (CRM), sans qu'il soit précisé les modalités de l'accord.

Toutefois, une licence professionnelle de même nature a été mise en place à Douai (sans que la date de création ne soit communiquée). La formation considérée conserve toutefois son utilité en raison d'enseignements spécifiques notamment *management*, veille organisationnelle, droit de l'environnement. Cependant, cette formation « concurrente » ne semble pas dénuée d'impact sur la formation évaluée puisque les effectifs de cette dernière ont diminué de près de 25 % entre l'année 2014-2015 et l'année 2015-2016 (29 étudiants puis 22 étudiants), sans qu'une raison spécifique ne soit indiquée.

Equipe pédagogique

En lien direct avec l'aspect immédiatement professionnalisant de la formation, l'équipe pédagogique intègre largement des professionnels puisqu'elle est fondée sur une parité numérique entre enseignants universitaires (maîtres de conférences relevant de la section 01 (*Droit privé et sciences criminelles*) du Conseil National des Universités (CNU), à l'exception d'un maître de conférences rattaché à la section 02 (*Droit public*) auxquels s'ajoutent un contractuel et des professionnels. Ces derniers couvrent d'ailleurs un large éventail de professions dans le domaine juridique (avocat, chefs d'entreprise, conseillers de clientèle, formateurs, présidents d'association). On ignore toutefois si cette parité entre universitaires et professionnels se manifeste également en termes de volumes horaires car, à une exception près, les informations ne sont pas fournies sur ce point dans le dossier d'autoévaluation.

L'équipe pédagogique est indiquée comme stable depuis la création de la formation. Il est précisé qu'elle se réunit plusieurs fois par semestre, non pas de manière spécifique, mais à l'occasion d'autres rencontres (soutenances, rentrée, examens, délibérations) pour effectuer un bilan sur les enseignements et chercher à développer des méthodes harmonisées.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont à taille humaine, adaptés à la finalité directement professionnalisante de la formation, puisque les étudiants ont vocation à trouver un emploi dès l'issue de celle-ci. Chaque promotion rassemble entre 20 et 30 étudiants, exception faite de 2012-2013 avec 10 étudiants (chiffre à relativiser dans la mesure où il s'agit de l'année de création de la formation). Hormis cette particularité, les effectifs apparaissent comme stables, mise à part la dernière année universitaire à ce jour puisque l'on passe de 29 étudiants en 2014-2015 à 22 en 2015-2016. Aucun motif particulier n'est indiqué, mais on peut toutefois se demander s'il ne s'agit pas là de l'effet de la création d'une formation similaire à Douai.

On observera par ailleurs que la formation continue (hors contrat de professionnalisation) occupe une véritable place (sept étudiants en 2013-2014, comme en 2014-2015, huit en 2015-2016).

D'un point de vue pratique, on relèvera que les données chiffrées sont cependant difficilement exploitables de manière totale car on peut relever que les chiffres ne correspondent pas (les différentes occurrences répertoriées une fois ajoutées donnent un nombre supérieur au nombre total).

La formation semble avoir une faible intégration dans le schéma universitaire (aucun étudiant de deuxième année de licence générale n'a été recruté depuis sa création). Pour autant, le recrutement est varié puisque les étudiants proviennent de DUT (diplôme universitaire de technologie), de BTS (brevet de technicien supérieur) ainsi que d'autres formations (ces dernières ne recouvrent jamais moins de 44 % depuis la création de la formation avec un pic à 77 % pour l'année universitaire 2015-2016). Aucun élément n'est cependant fourni sur la nature des autres formations, notamment leur caractère juridique. Il convient, par ailleurs, de noter que la lecture exhaustive du dossier laisse supposer que certains étudiants sont passés par la capacité en droit.

Le caractère récent de la formation conduit celle-ci à ne pas encore bénéficier de données établies par l'entité universitaire spécifiquement dédiée sur l'aspect « insertion professionnelle et poursuite d'études des étudiants ». Toutefois, il n'a pas pour autant été procédé à l'élaboration de statistiques internes, dont on déplorera l'absence.

Le taux de réussite subit une baisse progressive jusqu'à atteindre un seuil plus que critique (62 % en 2013-2014 ; 51 % en 2014-2015 et 10 % en 2015-2016). Aucune information n'est fournie quant à la raison de cette diminution qui interpelle véritablement.

Place de la recherche
Le caractère professionnalisant de la formation rend cet item peu adapté à la place de la recherche. Néanmoins, on notera que la moitié du nombre des enseignants est constitué par des enseignants-chercheurs.
Place de la professionnalisation
La professionnalisation occupe une place essentielle, et ce faisant satisfaisante, dans la formation, par la mise en place du projet tutoré et du stage en premier lieu, mais aussi par des enseignements alliant théorie et pratique, et en outre des enseignements pratiques spécifiques directement reliés à l'insertion professionnelle (travaux dirigés d'aide à la préparation de curriculum vitae, <i>coaching</i> et professionnalisation). Toutefois, les objectifs décrits dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RCNP), particulièrement dans les items « <i>principaux domaines d'études couverts par le diplôme</i> » et « <i>exigences du programme</i> » apparaissent pour certains peu en relation avec les contenus des enseignements. Certains éléments de la fiche RNCP ne sont en outre pas renseignés.
Place des projets et des stages
Le stage, qui fait l'objet d'un rapport donnant lieu à une soutenance, joue un rôle central dans la formation tant en termes de durée (douze à vingt-quatre semaines) que du nombre de crédits européens (ECTS - Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) qui lui sont attachés (13). Les étudiants doivent trouver eux-mêmes leur stage, mais bénéficient néanmoins d'un certain encadrement puisque, outre un maître de stage, un tuteur académique les accompagne. Les modalités concrètes de cet encadrement ne sont toutefois pas précisées, même s'il est fait mention d'un livret de stage remis à chaque étudiant. D'un point de vue pratique, une plateforme spécifiquement dédiée a été mise en place pour permettre aux étudiants de gérer aisément l'aspect matériel (convention de stage). Le projet tutoré, qui donne lieu à un rapport, est élaboré au cours du stage et a vocation à être en lien direct avec l'entreprise accueillant l'étudiant. S'il est fait état de la vocation transversale du stage, le projet tutoré ayant comme objectif pour sa part de permettre la réalisation d'un projet personnel de l'étudiant et utile à l'entité dans laquelle l'étudiant effectue son stage, la différence projet tutoré et stage n'est pas détaillée et leur distinction n'apparaît pas nettement. Cette distinction incomplète se retrouve dans la maquette puisqu'ils sont réunis dans une seule et même unité d'enseignement, contrairement aux prescriptions réglementaires. On déplorera d'un point de vue formel qu'il soit fait état dans le dossier d'autoévaluation d'un élément qui ne relève pas de la formation concernée, mais d'une autre licence professionnelle, puisqu'il est indiqué que le projet tutoré s'effectue dans une étude notariale.
Place de l'international
La formation n'a pas de véritable ouverture vers l'international, ce que son objectif même explique. Toutefois, on observe que les étudiants ont un enseignement d'anglais d'une durée de 20 heures, qui semble courte au regard des ambitieux objectifs en la matière (conversation, élaboration d'entretiens professionnels, rencontres avec des professionnels anglais). En outre, la Maison des langues, située dans un bâtiment géographiquement proche de celui de l'UFR de Droit et de science politique, permet aux étudiants de bénéficier d'opportunités complémentaires (mise à disposition d'exercices et d'activités en ligne, possibilité de passer des certifications en langue) et pouvant être en lien avec leur formation (« passeport langues » venant valider un suivi de 15 heures par l'étudiant et lui permettant de bénéficier d'un point supplémentaire à sa moyenne d'anglais). Par ailleurs, la Maison des langues a créé un programme spécifique pour les étudiants n'ayant jamais pratiqué l'anglais.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
Le recrutement des étudiants se fait par sélection sur dossier. Il n'est pas fait état de dispositifs d'aide à la réussite (si ce n'est dans la fiche RNCP où il est mentionné qu'un accompagnement est prévu pour les étudiants issus de capacité en droit, mais aucune précision ne figure dans le dossier d'autoévaluation sur ce point). Le faible taux de réussite suggère qu'il serait pertinent d'en mettre en place alors qu'il est fait état du constat de difficultés rencontrées par les étudiants provenant de capacité en droit. Le dispositif PÉPITE (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat), ayant vocation à accompagner les étudiants qui souhaitent entamer une démarche d'entrepreneuriat (avec le statut d'étudiant-entrepreneur), est présenté à ces derniers, sans que l'on sache si cela débouche sur des mises en action concrètes.

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement est exclusivement dispensé en présentiel. On peut le regretter notamment compte tenu de la place accordée à la formation continue.</p> <p>On observera cependant que les étudiants bénéficient d'un enseignement spécifiquement dédié, aux objectifs d'envergure, dont le volume horaire n'est pas communiqué, sur les outils informatiques, adaptés au monde professionnel.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants se fait selon des modalités classiques (épreuves théoriques ou pratiques selon les unités d'enseignement ; semestrialisation ; compensation des semestres et unités d'enseignement entre eux ; deux sessions). Elle s'effectue dans le cadre d'une démarche nettement structurée : les étudiants sont prévenus dès le début du semestre des modalités d'évaluation de chaque unité d'enseignement et du calendrier.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi de l'acquisition des compétences reste très succinct, même s'il est fait état d'un livret (décrivant l'organisation de la formation et ses objectifs) remis à chaque étudiant lors de son inscription. Il n'est toutefois fourni aucune information quant à une démarche construite et structurée d'accompagnement des étudiants dans l'acquisition des compétences, retracée dans le livret.</p> <p>L'annexe descriptive au diplôme est jointe au dossier. Cependant, certaines rubriques de cette dernière ne sont pas remplies.</p>
Suivi des diplômés
<p>Il est inexistant dans la mesure où n'ont pas été instaurées de modalités structurées envisageant le suivi des diplômés, car même s'il est indiqué que le service universitaire spécifique réalise des statistiques, celles-ci ne sont pas communiquées. Des statistiques internes pourraient être mises en place, puisqu'il est précisé que des informations orales sont transmises. En outre, au regard du caractère immédiatement professionnalisant de la formation, allié à des effectifs réduits, il semble difficile de concevoir que l'équipe pédagogique ne procède à aucun suivi.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>La démarche est succincte car le conseil de perfectionnement n'existe pas encore, ce qui est regrettable, mais il est indiqué que sa création est en cours de réflexion. Aucune procédure d'autoévaluation structurée n'est par ailleurs mentionnée. On peut supposer que les réunions de l'équipe pédagogique, indiquées comme régulières, s'inscrivent dans cette démarche, de manière informelle. La procédure d'autoévaluation impliquant les étudiants semble s'incarner dans des questionnaires qui leur sont distribués, et à propos desquels il est indiqué un important taux de satisfaction, mais avec des affirmations dont les données y ayant conduit ne sont pas communiquées.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une démarche professionnalisante correspondant à des besoins.
- Une véritable place accordée à la formation continue (hors contrat de professionnalisation).
- Une large ouverture vers divers domaines juridiques.

Points faibles :

- Le taux de réussite faible à très faible.
- L'absence totale de données quant au devenir des étudiants.
- L'absence de conseil de perfectionnement ou autre structure remplissant la même fonction.
- La place trop faible accordée aux matières juridiques fondamentales.

Avis global et recommandations :

La formation remplit des objectifs clairs mais certaines matières enseignées et certains débouchés visés donnent néanmoins une certaine impression d'éparpillement vers des domaines qui ne sont pas toujours juridiques.

D'un point de vue formel, on peut déplorer que certains éléments du dossier d'autévaluation traitent d'une autre licence professionnelle. Au-delà, il serait nécessaire de veiller à distinguer nettement le projet tutoré du stage.

Sur le fond, le taux de réussite, très préoccupant, devrait être absolument amélioré pour garantir la pérennité de la formation. A cet égard, il semblerait opportun de mener une réflexion sur le recrutement, spécialement s'agissant de la provenance des étudiants, en retenant une démarche appropriée. Il conviendrait de s'assurer que leur formation antérieure leur a permis d'acquérir des connaissances juridiques suffisantes pour la licence professionnelle considérée ou, dans le cas contraire, de développer de véritables démarches de mise à niveau. En outre, dans le cadre de la formation dispensée, la place accordée aux matières juridiques fondamentales pourrait être accrue. Enfin, il conviendrait de remédier rapidement à l'absence de suivi des diplômés et à l'absence de conseil de perfectionnement.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation
LICENCE PROFESSIONNELLE ASSISTANT JURIDIQUE

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LP180013392-018801-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la directrice de l'UFR de Droit à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la directrice, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les observations suivantes :

La direction de la licence est assurée par un professeur agrégé de droit privé (section 01), A.-M. Luciani.

Concernant le taux de réussite : l'auto-évaluation de la formation a permis de constater que les étudiants, ayant des difficultés importantes pour trouver un stage, n'étaient pas en mesure de valider leur diplôme. L'année 2016-2017 a été l'occasion de mettre en place un meilleur accompagnement des étudiants dans ces démarches, permettant à ce stade à la quasi-totalité de la promotion de trouver un lieu de stage.

Insertion professionnelle : Au premier semestre de l'année 2016 , une enquête a été réalisée auprès des anciens étudiants par la responsable de la formation. Elle a permis de constater, même si le taux de réponses a été assez faible, une bonne insertion professionnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**

Mohammed BENLAHSEN